bitude, a évidemment donné satisfaction à la grande majorité de l'assemblée.

M. KLOTZ REMONTE A LA TRIBUNE

M. Klotz. — Il résulte de vos explications que M. Lloyd George n'a à aucun moment envisagé une diminution des garanties de la créance de la France. Je le savais, mais il était nécessaire que cela fut dit à la tribune. J'en prends acte. Vous avez ajouté que même des garanties nouvelles seraient envisagées. De toutes façons il est bien entendu que la créance de la France ne pourra être le moins du monde modifiée ou diminuée, sans l'assentiment des Chambres. Il fallait que cela fut dit et c'est pourquoi j'ai posé ma question.

En ce qui concerne la rente allemande pourriez-vous me dire si le représentant de la France à la Commission des réparations a reçu des instructions au sujet du paiement du coupon de cette rente?

M. Briand. — Il y a des questions qui peuvent devenir très gênantes pour un Président du Conseil. Vous m'avez posé des questions auxquelles j'ai répondu d'une façon générale, en vous assurant que les intérêts de la France seraient sauvegardés et que sa créance ne sera pas diminuée. C'est une réponse qui est précise, mais vous me posez des questions de détails auxquelles je ne peux répondre et qui, du point de vue de la dignité gouvernementale, me paraissent blessantes. (Exclamations.)

M. Klotz. — Enfin, M. le Président du Conseil, il est bien entendu qu'il n'est pas question de diminuer la créance de la France et qu'il n'est pas question de diminuer ses garanties, mais au contraire d'envisager la possibilité de lui en donner de nouvelles. Cela est bien entendu, car il faut bien vous dire que si vous voulez votre liberté de négociation, la Chambre veut sa liberté de jugement. (Applaudissements à droite et au centre.)

LES PROCHAINS PAIEMENTS DE L'ALLEMAGNE

Le Président annonce qu'il a reçu de M. Magne et de M. J.-L. Bollet une demande d'interpellation sur les paiements que doit effectuer l'Allemagne des 15 janvier et 15 février prochains.

M. Briand. — Le Gouvernement accepte volontiers que les interpellations sur la politique étrangère viennent en discussion aussitôt après la Conférence de Cannes. (Applaudissements.)

Il en est ainsi décidé.

La Chambre adopte ensuite sans débat le projet de loi relatif à la réforme monétaire en Alsace-Lorraine.

L'affaire de la Banque industrielle de Chine

L'ordre du jour appelle la suite des interpellations: 1° de M. Ernest Outrey, sur les mesures prises par le Gouvernement pour sauvegarder l'honneur, le prestige et les intérêts de la France en Extrême-Orient, gravement compromis par le krach de la Banque Industrielle de Chine, et les déclarations faites par nos diplomates et nos consuls;

2° De M. Edonard Barthe, concernant la Banque Industrielle de Chine;

3° Discussion de l'interpellation de M. Taittinger sur les responsabilités politiques et administratives engagées dans l'affaire de la Banque Industrielle de Chine.

M. OUTREY

M. Outrey monte à la tribune. Il fait un exposé très complet des services rendus par la Banque Industrielle de Chine en Extrême-Orient, de la crise qu'elle eut à traverser et rappelle les récentes déclarations du Président du Conseil relativement à son renouvellement.

M. Briand. — Le Gouvernement a fait négocier avec le Gouvernement chinois sur la façon d'utiliser les Bons du Trésor, mais le Gouvernement est très préoccupé par le souci de ne rien faire d'illégal, de ne pas engager illégalement les finances publiques. Il a pensé à une autre combinaison basée sur l'indemnité des Boxers.

Il a fallu une nouvelle négociation. C'est seulement ces jours derniers que le Gouvernement chinois a donné son adhésion. Nous avons préparé un projet de loi qui sera déposé aujourd'hui même sur le bureau de la Chambre. La Chambre aura alors à se prononcer.

M. Outrey. — Il est impossible que le Gouvernement ne poursuive pas jusqu'au bout les opérations de sauvetage et que cette Chambre ne lui prête pas son appui.

L'orateur insiste pour le maintien du bon renom de la France en Extrême-Orient sur la nécessité de sauver la Banque Industrielle de Chine et de rembourser les déposants.

M. BARTHE

M. Barthe, député socialiste de l'Hérault, dit que les agents des ministères des Affaires étrangères et des Finances se livrent une lutte dont l'enjeu est le succès de telle ou telle banque. Le *député de l'Hérault étudie très longuement les* opérations des différentes banques en Extrême-Orient. Il reproche à plusieurs établissements financiers d'avoir donné des ordres pour refuser des papiers de la Banque Industrielle de Chine.

De nombreux députés crient: « A mardi! »

Après un vote douteux à mains levées, le renvoi à mardi est repoussé.

M. TAITTINGER

M. Taittinger rappelle les origines de la Banque Industrielle de Chine. Il met en cause M. André Berthelot, président du Conseil d'administration. Si M. Philippe Berthelot avait donné sa démission, nous aurions trouvé naturelle son attitude, mais il a agi comme directeur des affaires étrangères pour adresser des télégrammes pour relever le crédit de cet établissement.

M. BRIAND REPLIQUE

M. Briand fait signe qu'il tient à répondre de suite.

— Au mois de décembre, la Banque de France se porta au secours de la Banque Industrielle de Chine, en considérant qu'il y a là un intérêt français de premier ordre. Le ministre des Finances s'efforce de constituer un Consortium pour sauver la Banque Industrielle de Chine. La première aide s'élevait à 120 millions. Que reste-t-il comme argumentation dirigée contre le ministère des Affaires étrangères. Je puis donc répondre en toute liberté.

M. Briand lit la lettre du directeur de la Banque adressée le 11 janvier, alors qu'il n'était pas encore au gouvernement, au ministère des Affaires étrangères, signalant les dépêches de l'Agence Reuter sur le danger que couraient certaines banques françaises et réclamant une rectification dans le plus bref délai.

M. Briand. — La vie ministérielle est fragile. Je m'en soucie moins que de l'honneur d'un de mes fonctionnaires.

M. Briand lit la dépêche adressée par M. Peretti de la Rocca pour donner satisfaction à la demande du directeur de la Banque.

M. Briand. — Le Gouvernement précédent avait constitué un consortium pour sauver la Banque dont nous avons essayé d'entreprendre le sauvetage.

M. Briand donne l'assurance à la Chambre que s'il y a des coupables dans la direction de la Banque, ils seront frappés impitoyablement par la justice.

M. Briand. — J'ai trouvé en M. Berthelot un fonctionnaire intelligent et dévoué. S'il n'avait pas adressé les télégrammes qu'on lui reproche, il n'eut pas fait son devoir. M. Philippe Berthelot est le frère de M. André Berthelot, mais l'inspecteur des Finances n'a absolument rien révélé contre ce fonctionnaire. Je ne suis pas de ceux qui pensent qu'un fonctionnaire soit une chose fragile qu'on puisse briser. (Applaudissements.)

Sur une protestation de M. Taittinger, M. Briand insiste pour dire qu'il est grave d'accuser l'honneur d'un homme. (Applaudissements.)

M. Briand. — Je vérifierai les faits que vous avez apportés, les coupables seront punis.

Revenant sur le cas de M. Berthelot, le Président du Conseil rend hommage aux services qu'il a rendus.

M. Briand. — Cela ne me dispensera pas de faire une enquête sur les faits qui ont été apportés à la tribune. Si M. Berthelot est coupable, je le frapperai, mais je ne frapperai pas un fonctionnaire pour m'alléger d'un fardeau, pour sortir plus facilement d'une interpellation. C'est une chose qu'il ne faut pas attendre de moi. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

La Chambre consultée décide de renvoyer à mardi après-midi la suite de la discussion de cette interpellation. Séance levée à 21 h. 05.

Lettre de Bruxelles

M. THEUNIS MATÉRIALISTE. — SERA-T-IL DÉMOCRATIQUE? — RAISONS D'ÊTRE TEL. — SON PROGRAMME SOCIAL. — VIVRE D'ABORD.

(D'un correspondant particulier)

Bruxelles, 24 décembre 1921.

Le Gouvernement de demain sera démocratique ou il ne sera pas, ai-je souvent écrit. Que devient, avec le Gouvernement Theunis, cette conception du pouvoir, tirée des faits et de la mentalité belges actuels? Avec on chef de Cabinet qui proclame, en pleine Chambre: « Je ne puis pas laisser parler mon cœur; je dois et je veux être un impitoyable matérialiste », l'action sociale ne va-t-elle pas être reléguée dans le magasin aux accessoires et sous prétexte de comprimer les dépenses, les lois sociales votées ou en préparation ne vont-elles pas être étranglées?

M. Theunis s'est expliqué courageusement et nettement, à la Chambre, sur ces points. Le capitaine d'industrie qu'il est, n'a pas perdu de vue un instant, que, dans la Société Anonyme de production qu'est la Belgique, le matériel humain est un facteur prépondérant; que ce matériel — abstraction faite de toute idée métaphysique — doit être entretenu, infiniment mieux que les machines; que l'avenir et la puissance de la race sont intimement liés à la protection du travailleur et que, par conséquent, toute dépense, toute mesure sociales sont des moyens de préservation, de conservation, d'amélioration des producteurs et par conséquent encore, des facteurs puissants de rendement.

Ce raisonnement suffirait à établir que M. Theunis doit faire de la politique démocratique, si son cœur et son tempérament ne l'y portaient pas. Mais le fait qu'il avoue devoir faire violence à ce cœur pour être matérialiste, prouve que ce financier a du sentiment et qu'il comprend que l'ouvrier n'est pas une machine plus perfectionnée que les autres, mais un être qui pense, qui sent, qui souffre, qui aime et qui a, de par Dieu, le devoir de travailler sans doute mais aussi le droit d'être respecté dans son corps, dans son esprit et dans son cœur.

Et c'est, sans doute, ce qui a amené le nouveau Premier à compléter, devant le Parlement, sa première déclaration, en disant: Bien que nécessairement soumis aux possibilités financières, le programme des réformes sociales sera complété. — Les assurances sociales seront votées, après mûr examen, mais pas comme les voulait le projet socialiste qui aurait coûté 700 millions. — La question de l'arbitrage dans les conflits économiques sera étudiée. — La mise en vigueur de la loi des huit heures sera poursuivie. — Le nouveau statut des Unions professionnelles sera préparé. — Les habitations à bon marché auront toute l'attention du Gouvernement. — Une loi réglera le problème du chômage. — Un système de réassurance remplacera le fonds de crise.

Voilà les principaux points sur lesquels M. Theunis fera de la politique sociale, non pas en casse-cou, en prodigue ou en insensé, mais en homme avisé qui sait que la véritable démocratie ne consiste pas à détruire ou à tuer, mais à faire vivre d'abord et à faire bien vivre ensuite. S...

L'ENFANT VOLÉ ET RETROUVÉ

LA MÈRE REND GRACES A LA VIERGE A NOTRE-DAME DE LA GARDE

Marseille, 24 décembre. — Mme Raymonde Passepont tint à fait remise de ses émotions et fatigues, s'est rendue hier matin à Notre-Dame de la Garde, où elle a remercié la Vierge du bonheur qui lui échoit d'avoir retrouvé son fils. Elle a passé la journée à Marseille et est partie par le rapide de 19 h. 04 avec son bébé. L'inspecteur Hotzer l'accompagnait.

LE NOEL DES ORIGINAIRES DU NORD A PARIS

Paris, 24 décembre. — La Fédération des originaires et amis de la région du Nord (Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne), a donné, cet après-midi, une matinée-concert avec le concours d'artistes des grands théâtres de Paris, au profit de ses œuvres.

MM. les ministres des Régions Libérées, du Travail, de l'Agriculture, avaient accordé leur haut patronage à cette fête de bienfaisance.

Après le concert, une distribution de cadeaux aux enfants a eu lieu.

LE MYSTÈRE DE LA DISPARITION de Mlle Delbreuve tragiquement éclairci

La vieille demoiselle assassinée par un chimiste parisien qui lui avait emprunté 60.000 fr.

Fin dramatique du meurtrier: il succombe à l'arrivée des policiers. — Suicide ou crise cardiaque?

Le samedi 10 septembre dernier, Mlle Laure-Augustine Delbreuve disparaissait de son domicile, 8, Avenue de la Grande-Armée.

LE JOUR DE LA DISPARITION

Mlle Delbreuve était née le 17 août 1860, à Romoly (Pas-de-Calais). Avant la guerre, elle avait tenu un magasin de couture à Lille.

Elle avait conservé le visage d'une femme ayant à peine dépassé la cinquantaine. De corpulence moyenne, mesurant 1 m. 65 de taille, Mlle Delbreuve était vêtue, au moment de la disparition, d'un costume tailleur noir et coiffée d'un chapeau blanc garni de taffetas noir. Elle portait, le 10 septembre, au moment où elle quitta son appartement de l'Avenue de la Grande-Armée, des bijoux de valeur, un collier formé de perles d'or, des boucles d'oreilles dormeuses en perles fines, une broche formée d'une coque de montre, un bracelet jonc d'or, une bague d'or ornée d'une turquoise entourée de brillants, et une seconde bague formée d'une topaze cerclée de diamants.

ELLE ÉTAIT PORTEUSE DE 60.000 FR.

En outre, elle venait de toucher une somme de 60.000 francs environ. Or, on sait qu'elle était en pourparlers avec M. Comte, qui vient de se suicider, ce matin, dans les circonstances que nous relatons plus loin, pour une somme de semblable importance. Plus exactement elle avait commandité pour une somme de 55.000 francs, le commerce d'une couturière de ses amies, Mme Comte, établie 11, boulevard Malesherbes, qui décéda ensuite. Le mari de cette couturière, se donnant comme ingénieur chimiste, avait, au début de l'enquête, déclaré avoir remboursé à Mlle Delbreuve les sommes avancées à sa femme. Le suicide de Comte, au moment où les inspecteurs se présentaient chez lui, vient confirmer les soupçons qui pesaient, depuis plusieurs jours, sur le chimiste.

L'ENQUÊTE

L'enquête de la police judiciaire, après avoir commencé à Saint-Gemmes près d'Angers où Mlle Delbreuve avait des amis, s'orienta bientôt plus précisément sur les tractations de Comte.

L'hypothèse du crime fut tout de suite la seule que retint la police étant données les convictions religieuses de Mlle Delbreuve, convictions qui ne lui auraient pas permis d'attenter à ses jours.

LA FORTUNE DE LA VICTIME

D'autre part, la situation de fortune de Mlle Delbreuve était aisée. Dans ces conditions l'idée du guet-apens devait fatalement venir à l'idée des magistrats chargés de l'enquête.

Mlle Delbreuve avait réalisé une partie de sa fortune, à Lille, dans l'atelier de couture qu'elle avait dirigé de 1914 à 1915, rue Jean-Sans-Peur, 13. Précédemment, elle avait dirigé une entreprise semblable à Béthune. Elle avait un frère, M. Jules Delbreuve, agriculteur à Herbignies par Le Quesnoy (Nord).

On ignore encore à quelle date le crime aurait été commis car, depuis le 10 septembre, jour de son départ de Paris, Mlle Delbreuve aurait réclamé (les 12 et 19 du même mois) un extrait de naissance au maire de sa commune.

Malheureusement, on ignore encore d'où elle a expédié ces lettres, car la mairie aurait détruit les enveloppes. On se demande même si c'est bien elle qui réclama cette importante pièce d'état-civil.

LES EXPLICATIONS DU CHIMISTE

Dans un précédent interrogatoire, le chimiste avait prétendu avoir remboursé la somme empruntée, grâce à la vente d'une propriété qu'il possédait à Montgeron. Or, l'enquête menée a démontré que cette propriété n'a jamais été vendue.

M. Comte a présenté à la police un reçu de la somme, qui semble avoir été écrit par Mlle Delbreuve elle-même. L'hypothèse échafaudée par les commissaires judiciaires est que le chimiste a fait disparaître sa créancière aussitôt qu'elle a signé son reçu. On sait que, d'autre part, Mlle Delbreuve avait l'habitude de se rendre à Montgeron toutes les semaines et qu'elle entretenait le linge de M. Comte.

LE MEURTRIER S'ÉCROULE

C'est dans une chambre de bonne qu'occupait Comte, que les inspecteurs l'ont réveillé ce matin, après que le concierge de l'immeuble se fut assuré qu'il était là.

M. Comte s'habilla aussitôt et, lorsqu'il fut prêt, il demanda l'autorisation de se rendre au cabinet. Il fut alors fouillé. Aucune arme ne fut trouvée sur lui, mais seulement des papiers qu'il cachait dans son pantalon. C'était ce qui subsistait de sa comptabilité. Ces papiers mis à l'abri, l'autorisation qu'il sollicitait lui fut alors accordée.

A peine M. Comte était entré, qu'un râle très fort se fit entendre. Les inspecteurs ouvrirent aussitôt la porte et M. Comte s'écroula à terre en râlant.

Transporté aussitôt sur son lit, un médecin fut mandé, mais ne put que constater le décès. On n'est pas encore certain du suicide. Il se pourrait que ce fut simplement une crise cardiaque, M. Comte étant de santé assez faible. Cependant l'opinion des personnes compétentes se porte plutôt vers l'hypothèse d'un suicide par absorption de cyanure de potassium.

COMMENT LE CRIME A-T-IL ÉTÉ COMMIS?

Parmi toutes les hypothèses retenues par la police et expliquant la disparition de Mlle Delbreuve par un crime dont celle-ci aurait été victime, la plus vraisemblable est la suivante:

Le jour qui précéda sa disparition, Mlle Delbreuve aurait reçu la visite de M. Comte qui lui aurait demandé un rendez-vous pour le lendemain dans un endroit jusqu'ici inconnu et au cours duquel il liquiderait sa créance.

Pour des raisons d'ordre personnel, le chimiste aurait demandé à sa créancière d'apporter, à ce rendez-vous, un reçu daté de juillet. C'est alors qu'il aurait fait disparaître la rentière et lui aurait dérobé le reçu.

Coin du « Brouteux »

HISTOIRE DE NOEL !

Noël! Noël! voici venir Noël!

Vu que d'tous côtés in tchante Alleluia, in célébrant l'pus belle fête de l'année, l'arrivée du P'tit Jésus, j'm'in vas vous raconter inne belle histoire de Noël!

Inne fos, y avot deux bons vieux : Toinette et Bernabé. A force d'ouvrer et d'avoir d'l'économie y étottent arrivé à ramasser d'quo vive, calsémint, comme des p'tits rintis.

T'nez, justemint, v'la chi leu majon... Wetti, à cheulle fernête, par in crin du rideau... vous veyi tcheu properté! et les canderlats qui sont ben rétchurés! in peut s'wetti d'vin comme vin in miro!

Wetti, là, vin l'tcheun... vous veyi cheulle petite grand mère? ch'est Toinette... Cha d'vot être inne belle personne étant jomne! Ill' a acore d'z'is comme d'z'agathes... et des pommettes qui sont bellés rouches ! in dirot des p'tis peuns d'rosa.

D'laute côté, là, c'l'homme avecque inne belle barbe blanque, ch'est Bernabé. Y a ben ovré, allez, pour élever s'grande famille d'afants.

Chés deux vlis gins vittent fin heureux ; d'abord pas' qui sont contints d'leu sort, que leus afants, tertus mariés et ben d'accord, sont erconnaissants et voltent volontis leus parents. In vot tant d'afants, au jour d'aujord'hu, qui roublittent leus vis parents ! Dtéfos, y n'busittent po, chés inauvais cœurs, qu'in jour vernera qui deven'ront vlis à leu tour et qu'pa leus propes afants y tront payis d'retour. Y n'a rin qui passe qui n'rapasse et chin qu'in fait à ses parints y erpasse toudis pa sin gardin. Aussi, faut vir les p'tis afants; tchau qui vin'tent dire bonjour à grand'père et à grand'mère! Ch'est à sti qui les caressera l'premi! qui sautera l'premi vin leus bras pou leu donner inne grosse baisse.

Vous verri l'pus jomme ; c'beau p'tit bradé y impoine l'tête de s'grand'mère, et. d'ses p'tits doigts rosés, y fouille l'chevelure blanche... in dirot des p'tits boutons d'rose blottis sous la neige!

Et, grand'père, in les faijant sauter vin s'n'écoure, s'rémémore l'souvenir des débuts d'sin mariache ; y ervit vin ses premis afants.

Par in jeudi, jour de marché, Bernabé y ervint à s'majon invenc inne glaine in d'sous d'sin bras.

— Tin, femme, y dit : v'la chi inne poulette, in va ben l'norir et ill' tra belle et crasse pou tchan qu'nous afants verneront diner à l'Noë. In leu f'ra in bon boulon et inne glaine au risse.

— Qui soitte, ill' répond Toinette.

V'la qu'in laiche trotter l'glaine vin l'petit courti par derrire l'majon.

Ah! mais, inne mioche alfos, Tititte, comme in app'lot l'glaine, ill' s'a apprivoisée ; ill' venot becq'ter les miettes de pain par desous l'tafe, ill' sautot sus l'écours de Toinette et mingeot vin s'main.

Tchau que l'porte de l'tchusine étot serrée, ill' sautot sus l'bord du cassi et tapot avec sin bec sus les carreaux d'vrite.

Adonc, y faulot vir les deux vlis gins courir au pus vite pour overre l'porte à Tititte.

Et y étottent v'nus tellemint attachés à cheulle glaine, si amiteuse, qui n'pouvottent pus s'in passer.

— Tcheu malheur! ill' dijot souvint Toinette à Tititte, que vous n'savez po boire du café! y est si bon!

Et ill' parlot à s'glaine comme à in afant. Infin Tititte a fini pa dormir vin l'tchusine.

Mais l'jour de Noël rapprochot et les deux bons vieux n'osottent po busier à tuer leu glaine! rin qu' d'y pinser y brayottent in muchette (sans rin dire à l'inne l'aute).

Infin, n'in povant pus, l'jeudi avant l'Noë, l'père Bernabé y cache inne extchusse pour aller in ville et y s'in va.

A peine qui étot invo, Toinette fait in p'tit mioche ses ch'veux, met sin mantelet, et s'in va, à sin tour, d'in aute côté.

Et pindant c'temps-là, Tititte, s'crête sus l'orelle, ill' pourmenot vin l'majon in faijant: cot! cot! cot! sans busier à les misères que les paufes vis s'faijottent pour elle.

V'la qu'nou Toinette, toute insouflée, in faijant des pû! et des fû! qu'ill rinte et s'laiche tcherre sur inne selle.

Deux minutes après, v'la mon père Bernabé qui rinte aussi.

— Eh, ben! femme, y dit ; in n'tuera toudis po Tititte pour t'mingi à Noël; je n'd'ai aquaté inne.

— Et mi aussi! répond Toinette in ressuyant inne larme qu'ill' perlot comme inne goutte de rosée.

Et les deux bons vieux, fin émus, y moutrottent chaquin inne glaine qui s'avottent été aquater pou sauver la vie à Tititte !

. . . . . .

Et l'jour de Noë, tchan que tout l'famille, heureuse d'entourer ses bons vieux parents, étot réunie à l'intour de l'tafe, ch'est edonc qu'in a raconté l'histoire que l'Brouteux vous répète à l'occasion de l'fête de P'tit Jésus!

Jules Watteeuw.

DANS LE TEXTILE

Le nouveau coefficient et les salaires

Le Syndicat textile de Roubaix nous communique avec prière d'insérer les documents suivants:

« Le Syndicat textile de Roubaix avait adressé le 14 décembre dernier la lettre suivante à M. Ley, secrétaire de la Commission intersyndicale de l'Industrie textile:

J'ai reçu des plaintes de nombreux ouvriers travaillant dans l'industrie textile de Roubaix et environs.

Ces ouvriers m'ont demandé de bien vouloir vous rappeler que conformément aux conventions passées entre leur organisation syndicale et le Consortium patronal textile, il a été convenu que les salaires subiraient les modifications selon les coefficients établis par la Commission officielle du coût de la vie.

Or, un nouveau coefficient, se montant à quatre cents, vient remplacer le coefficient trois cent trente-six, à la date du 1er décembre 1921.

Ayant appris par ces ouvriers que vous ne l'avies pas encore appliqué, je viens par la présente vous demander, conformément à nos conventions, de bien vouloir appliquer ces nouveaux coefficients avec rétroactivité depuis le 1er décembre dernier.

Dans l'attente d'une réponse favorable, recevez Monsieur, mes respectueuses salutations.

Pour le Syndicat et par ordre.
Le Secrétaire. H. Lefebvre.

Quelques jours plus tard, le 19 décembre, M. Ley adressait au Syndicat ouvrier la lettre suivante:

Commission intersyndicale de l'industrie textile de Roubaix-Tourcoing

Le 19 décembre 1921.

A M. le Secrétaire
de la Chambre syndicale ouvrière textile de Rx

Nous avons reçu votre lettre du 14 courant.

La reprise du travail a eu lieu à Roubaix et à Tourcoing par convention particulière entre les ouvriers et leurs patrons aux conditions suivantes:

1° 0 fr. 10 de réduction sur la prime de vie chère.

2° Pas de nouvelles modifications avant le 15 janvier 1921.

Nous avons, du reste, en notre possession l'accusé de réception de notre lettre recommandée du 15 novembre 1921, précisant que tous les accords sont définitivement dénoncés.

Veuillez agréer, etc...

En réponse à cette lettre, le secrétaire du Syndicat textile de Roubaix a adressé aux présidents ou secrétaires des Syndicats patronaux de Roubaix, la lettre suivante:

Roubaix, le 22 décembre 1921.

A M. le Président du Syndicat patronal,

Il y a une dizaine de jours, nous adressions à M. Ley, secrétaire de la Commission intersyndicale de l'Industrie textile, la lettre dont vous trouverez ci-joint la copie.

A la date du 19 décembre, M. Ley nous répondait par la lettre ci-jointe également, lettre très laconique et qui constituait une véritable fin de non-recevoir.

C'est là certes, un moyen commode et facile d'esquiver tout engagement ou responsabilité, mais la réponse de M. Ley ne saurait nous satisfaire, pas plus qu'elle ne satisfera la classe ouvrière de la région.

Nous croyons donc devoir vous mettre au courant de la correspondance échangée entre M. Ley et nous, et vous faire part en même temps de la réclamation, qu'au nom du Syndicat textile et en celui de tous les ouvriers et ouvrières de vos usines nous avons l'honneur de vous adresser.

Vous n'ignorez pas que la Commission officielle du coût de la vie, réunie en novembre dernier, a constaté une augmentation très sensible du coût de la vie. Le coefficient de 3.36 est porté à 3.98.

Nous venons donc vous demander une augmentation des salaires correspondante à celle du coût de la vie constatée par la Commission officielle.

Depuis mars 1920, époque où la Commission du coût de la vie fonctionna pour la première fois, les patrons tenaient compte, dans une certaine mesure, des conclusions de cette Commission. Les augmentations qu'ils accordaient à leurs ouvriers n'étaient pas toujours en rapport avec l'augmentation officiellement constatée du coût de la vie, et les Syndicats ouvriers ont toujours protesté véhémentement contre l'insuffisance de l'augmentation de la prime de vie chère.

Par contre, lorsque le coefficient était en baisse, le Consortium et les industriels s'empressaient d'appliquer aussitôt et d'une façon plus que complète, une diminution des salaires ouvriers.

Aujourd'hui, il semblerait que l'on veut faire plus encore. La lettre équivoque de M. Ley, et aussi le silence prolongé des patrons au sujet des augmentations de salaires, seraient en droit de nous faire croire que les industriels ne veulent plus tenir compte des variations du coût de la vie ... lorsque celles-ci sont en hausse.

S'il en était ainsi, les patrons encourraient une grosse responsabilité.

Nous espérons encore cependant, que telle n'est pas leur intention et qu'ils voudront bien accorder à tous leurs ouvriers et ouvrières les augmentations de vie chère qui leur sont nécessaires pour faire face aux exigences toujours plus difficiles de l'existence.

Nous espérons également qu'ils n'attendront pas jusqu'au 15 janvier pour mettre en application un relèvement complet des salaires, malgré la lettre adressée par les Chambres syndicales patronales de l'arrondissement de Lille, le 7 décembre dernier, à M. le Ministre du Travail.

Aussi, avons-nous l'honneur de vous demander de bien vouloir convoquer MM. les industriels de votre groupement et leur soumettre la demande d'augmentation réclamée par toute la classe ouvrière du textile.

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, M. le Président, nos sincères salutations.

Pour le Syndicat textile de Roubaix et environs: le Secrétaire, H. Lefebvre.

Au Conseil supérieur de l'instruction publique

Il y aurait deux baccalauréats: l'un classique, l'autre moderne

Paris, 24 décembre. — Le Conseil supérieur de l'Instruction publique a demandé la création de deux baccalauréats: l'un classique, l'autre moderne. A l'unanimité, il a décidé que ces deux diplômes auraient les mêmes sanctions. On sait que M. Léon Bérard ne voulait maintenir les sanctions actuelles du baccalauréat qu'au seul baccalauréat classique.

De plus, le Conseil a émis ce vœu: « Ne pourront avoir des mentions au baccalauréat que les candidats ayant obtenu dans toutes les matières de l'examen des notes satisfaisantes. »

UN DRAME INTIME A LILLE. — Samedi soir, vers 20 heures, un sujet belge, nommé Craisson, 51 ans, a tiré six coups de revolver sur sa femme, née Quikens, âgée de 37 ans, et sur l'ami de cette dernière, les blessant tous deux.

La femme Quikens demeurait avec Jacob, rue d'Arcole. Le meurtrier a été arrêté peu après.

Six Nouveautés de Victor Vaissier

Le grand parfumeur a est surpassé en créant les six savons aux pures essences florales que mettent en vente les grands Magasins et les Galeries Vaissier, 34, rue Drouot, Paris au prix de 3 francs le pain et 18 francs les six. Réunis en un seul carton, ces six petits chefs d'œuvre sont absolument hors de pair.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, DIMANCHE 25 DÉCEMBRE

Aujourd'hui, Noël ; demain, saint Etienne.
359e jour de l'année.
Soleil : Lever à 7 h. 46 ; coucher, à 15 h. 56.
Lune : Dernier quartier du 21. Nouvelle lune, le 29.

Pharmaciens de garde : MM. Flavigny, 200, rue de l'Ommelet ; Augem, 121, boulevard de Belfort ; Ferraille, 84, rue de Lille.

Œuvre Saint-François Régis (mariages), 32, rue Richard-Lenoir : de 10 h. 30 à 12 h.

A 10 h. 30 : Assemblée générale de la Société des Anciens Sous-Officiers, Café Pandore.

A 10 h. 30 : Réunion générale du Syndicat des Voyageurs de Commerce, 10, rue Neuve.

A 10 h. 30 : Assemblée générale de la Mutuelle des Anciens Orphelins des Hospices, à l'Hospice de Barbieux.

A 11 h. : Distribution des primes du legs Boucher de Perthes, à l'Hôtel de Ville, salle des Commissions.

11 h. 30 : Orphéon des Anciens Combattants, à Notre-Dame.

11 h. 30 : Philharmonie du Jean-Ghislain, au Sacré-Cœur.

14 h. 30 : Arbre de Noël des Ecoles publiques, salle des fêtes, rue de l'Hospice.

15 h. : « Le crime du Bouif », comédie, à l'Hippodrome.

15 h. : « Mam'zelle Nitouche », opérette, au Casino.

16 h. : Arbre de Noël, patronage des garçons Saint-Jean-Baptiste.

16 h. 30 : « La Nativité », au Théâtre, 157, boulevard de Strasbourg.

17 h. : « Fidèle au drapeau », drame, patronage des filles de Saint-Jean-Baptiste.

20 h. : « La Vie de Bohême », opéra-comique, au Casino.

20 h. 30 : « Le crime du Bouif », à l'Hippodrome.

L'Arbre de Noël des enfants des Combattants Roubaisiens

Demain lundi, à Roubaix, par les soins de la « Fraternelle des Combattants », qui unit, sans distinction, tous les Roubaisiens qui ont lutté pour la France, les enfants de nos anciens poilus, auront leur arbre de Noël.

Ce ne sera pas seulement une séance récréative, il y aura aussi une distribution de jouets à environ 2.000 garçons et fillettes, âgés d'un à neuf ans.

Comme, pour le bon ordre de cette distribution, il a été nécessaire de faire inscrire ces enfants, elle est réservée à ceux dont les parents ont rempli cette formalité.

Afin que tous ces chers petits puissent trouver place dans la salle des fêtes de la rue de l'Hospice, l'administration de la « Fraternelle des Combattants Roubaisiens » prie ses adhérents de l'aider dans sa tâche, en n'accompagnant ou en ne faisant accompagner leurs enfants que selon les nécessités. Elle est convaincue que chacun mettra du sien pour que nul des petits bénéficiaires de la distribution ne soit obligé de rester à la porte.

La fête commencera à 2 h. 1/2. Les portes seront ouvertes à 2 heures. Se munir du bon qui a été remis lors de l'inscription.

A l'Association des A. E. de l'Ecole des Arts et Industries textiles

Une intéressante étude

Le groupe Tissage de l'Association des Anciens Elèves, sous l'impulsion de son actif Comité, et avec l'aide de M. Champier, l'éminent directeur et de son sympathique et dévoué président, M. Louis Tiberghien, a entrepris une étude dont les résultats auront sans doute un grand retentissement dans l'industrie textile de notre région.

M. Labriffe, professeur de tissage, promoteur de l'idée, s'est assuré pour cela le concours des groupes Peignage-Filature et Teinture-Apprêt, ainsi que celui de ses collègues, MM. Lagache et Louchet.

Après un premier examen du sujet en novembre dernier, par M. Labriffe, il fut décidé de partir de la base, c'est-à-dire de la « matière brute » et de la suivre dans ses différentes transformations et manipulations jusqu'au moment où elle est convertie en fil.

C'est d'après ce plan que M. Louchet, di-

DERNIÈRE HEURE

La scission plus profonde

Du Congrès minoritaire pour le maintien de l'unité syndicaliste, sort une résolution de guerre

Paris, 24 décembre. — Au Congrès des syndicats unitaires, M. Monmousseau a donné lecture de la résolution suivante rédigée par la Commission réunie la nuit précédente:

Le Congrès unitaire extraordinaire, après avoir épuisé toutes les moyens de conciliation dont l'abandon de l'adhésion aux C.S.R. par les syndicats constitue la preuve la plus irréfutable de ses désirs d'unité syndicale, enregistrant la réponse du Bureau confédéral, le reniement de ses engagements pris devant la délégation qui s'était présentée devant lui, constate son intransigeance qui vient de fermer la porte aux pourparlers engagés.

Le Congrès unitaire, après un examen détaillé de la gestion confédérale, enregistre que cette gestion se trouve en contradiction avec la résolution adoptée à Lille, notamment en ce qui concerne les ententes prononcées qui violent l'autonomie des syndicats, reconnue par les statuts confédéraux.

L'attitude de la Commission des conflits qui a pris position dès le premier jour pour le bureau Jouhaux, dans le conflit des cheminots, contrairement aux décisions du Congrès extraordinaire des cheminots, la convocation de la Commission de contrôle qui n'a pas été réunie pour examiner la gestion du « Peuple », la création d'un secrétariat féminin qui n'a pas encore été envisagée, le Congrès considère que cet ensemble de faits constitue une violation flagrante et répétée des statuts confédéraux et que l'exclusion de diverses Fédérations et Unions départementales et la formation de minorités dissidentes en syndicats, constituent des actes de scission nettement caractérisés.

Le Congrès espère, cependant, que l'unité syndicale peut encore se réaliser au sein de la C.G.T., mais, ne comptant pour la réaliser que sur les travailleurs, réclame la réunion d'un congrès extraordinaire, qui se réunira au cours du premier semestre 1922.

A ce congrès, participeront seules les organisations régulièrement confédérées au dernier Congrès de Lille.

Si le 31 janvier prochain, le Comité confédéral national n'avait point décidé la tenue de congrès, une commission désignée par le Congrès unitaire convoquera le congrès de la C.G.T. pour prononcer la déchéance du Bureau confédéral et de sa C.A.

En attendant, le Congrès unitaire décide de suspendre provisoirement, à la date du 1er janvier, la prise des cartes et des timbres confédéraux aux sièges des confédérations, unions départementales; Confédération générale du travail approuvant la politique d'exclusion et de scission engagée par la commission administrative et le bureau confédéral.

En conséquence, il décide de maintenir un lien provisoire entre tous les syndicats représentés au congrès.

Ce sera donc la commission d'organisation du congrès qui assurera, pour le 1er janvier, la répartition des cartes pour la mise à jour des syndiqués jusqu'à ce qu'une décision définitive soit intervenue.

Le congrès termine ses travaux en affirmant, malgré tout, son attachement à l'unité syndicale et porte à la connaissance du prolétariat les décisions qu'il vient de prendre et laisse aux dirigeants confédéraux la responsabilité de leur conduite.

Tous les syndiqués s'engagent à faire toute la propagande nécessaire en faveur du maintien de l'unité syndicale.

Une discussion s'engage alors sur cette motion, entre MM. Lauridan, Barthe, Monmousseau, Bert, Quinton, etc.

La résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LLOYD GEORGE A CANNES

Cannes, 24 décembre. — Un envoyé de M. Lloyd George est arrivé à Cannes, pour faire choix d'une villa où descendra le Premier Anglais et où il prendra quelques jours de repos avant le Conseil suprême qui doit tenir ses assises dans la ville.

C'est lundi matin, à 8 h. 20, que M. Lloyd George se mettra en route pour Cannes.

UNE MANIFESTATION DE LETTRES FRANCO-BELGES A LA SORBONNE

Paris, 24 décembre. — La manifestation organisée par les Amis des Lettres Françaises, avec le concours de l'Union des grandes Associations françaises pour l'essor national, a eu lieu cet après-midi, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

Outre MM. Poincaré et Maurice Barrès, de nombreux orateurs ont pris la parole, notamment, au nom de la Belgique, MM. Jules Destrée et Carton de Wiart, anci